

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

SIVOS DE LA HERE

FOYER RURAL DE PONT D'OUILLY

ECOLE PRIMAIRE DE PONT D'OUILLY

Septembre 2013 – Juin 2016



PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

- ❖ **Collectivité territoriale ou EPCI porteur du projet** : SIVOS de la Hère

- ❖ **Organisme responsable des APS** : Foyer Rural de Pont d'Ouilly, section Animation Jeunes

- ❖ **Date de présentation du projet** : 14 juin 2013

- ❖ **Nom du correspondant SIVOS** : Maryvonne GUIBOUT
 - **Fonction** : présidente du SIVOS de la Hère
 - **Adresse** : SIVOS, place Charles De Gaulle, 14690, Pont d'Ouilly
 - **Téléphone** : 02.31.67.35.47 (permanences le lundi de 14h à 18h et le jeudi de 9h à 12h). En cas d'urgence : 02.31.69.85.37
 - **Adresse électronique** : sivosdelahere@orange.fr

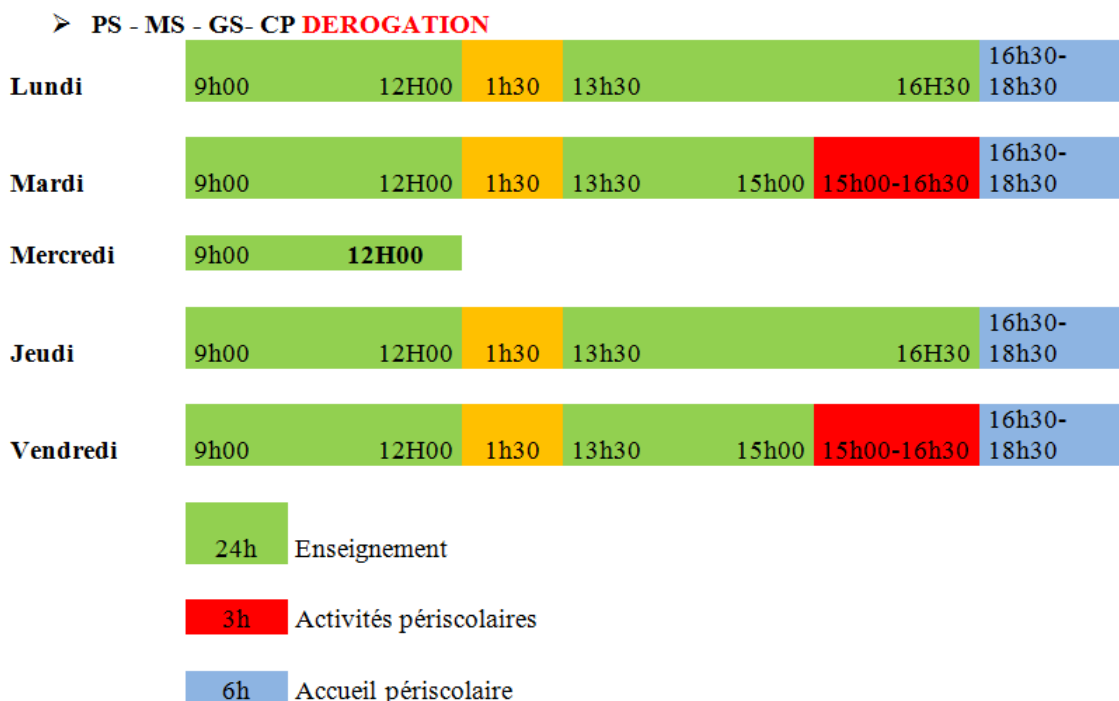
- ❖ **Nom du correspondant Foyer Rural** : Ludovic LECERF
 - **Fonction** : coordinateur du secteur animation du Foyer Rural de Pont d'Ouilly
 - **Adresse** : Foyer Rural, rue du stade René Vallée, 14690, Pont d'Ouilly
 - **Téléphone** : 02.31.09.22.33 ou 06.11.62.82.99
 - **Adresse électronique** : animationjeunespdo@gmail.com

- ❖ **Nom du correspondant Ecole primaire** : Valérie GASNIER
 - **Fonction** : directrice de l'école primaire
 - **Adresse** : Ecole primaire, rue du beau site, 14690, Pont d'Ouilly
 - **Téléphone** : 02.31.69.81.86
 - **Adresse électronique** : ce0140654k@ac-caen.fr

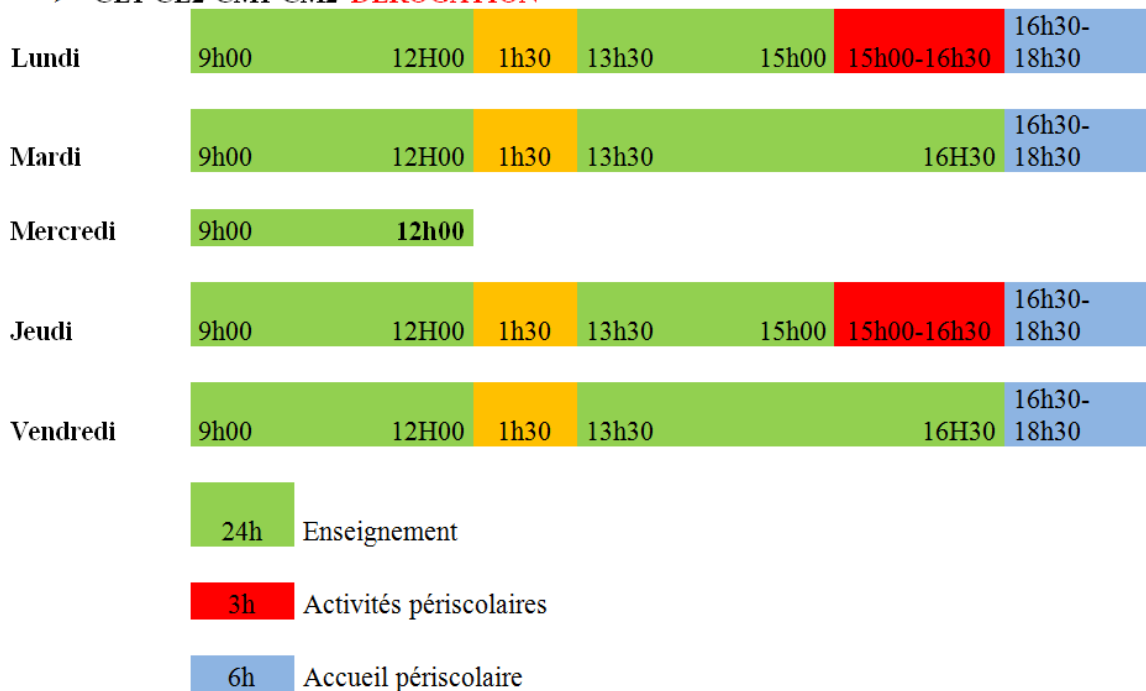
- ❖ **Périmètre et public du PEDT** :
 - **Territoire concerné** : les enfants inscrits à l'école primaire de Pont d'Ouilly viennent essentiellement des communes de Pont d'Ouilly, Bonnoeil, Le Déroit, Le Mesnil Villement, Pierrefitte en Cinglais et Tréprel. Le territoire est éligible à la Dotation de Solidarité Rurale. A noter que le territoire a pour particularité d'être au cœur de 4 Communautés De Communes et d'être aussi limitrophe au département de l'Orne. Ainsi, des dérogations peuvent être accordées pour des élèves de l'Orne ou d'autres communes qui pour des raisons pratiques (moyen de garde, proximité, lieu de travail, etc.) souhaitent s'inscrire à l'école de Pont d'Ouilly.

- **Nombre d'établissements scolaires concernés** : seule l'école primaire de Pont d'Ouilly est présente sur le territoire.
- **Périodes de la journée et/ou de la semaine qui seront concernées par le PEDT** : la demi-journée d'enseignement supplémentaire aura lieu le mercredi matin. Les Activités Péricolaires se dérouleront tous les jours de 15h à 16h30. L'actuelle garderie (de 16h30 à 18h) sera transformée en accueil périscolaire de 16h30 à 18h30.
- **Durée du PEDT** : le PEDT est conventionné sur 3 ans.
- **Nombre d'élèves potentiellement concernés** : Entre 205 et 220 enfants.
- **Nombre d'élèves inscrits à l'école maternelle, âgés de moins de 3 ans** : entre 10 et 15.
- **Nombre d'élèves inscrits à l'école maternelle, âgés de 3 à 5 ans** : entre 90 et 100 enfants.
- **Nombre d'élèves inscrits à l'école élémentaire**: entre 95 et 105 enfants.

❖ **Organisation du temps scolaire retenue :**



➤ CE1-CE2-CM1-CM2 **DEROGATION**



- **Composition des 9 classes à la rentrée prochaine :**



Le SIVOS de la Hère a **obtenu une dérogation afin d’organiser deux journées de classe de 6 heures** par semaine pour chaque enfant. Ainsi, lors des deux autres journées, les enfants bénéficieront d’Activités Périscolaires sur des créneaux d’1h30. Acceptée par les services de l’Education Nationale, cette dérogation permettra d’intégrer **les temps de déplacements** vers les différentes infrastructures de la commune : salle des fêtes (trois salles), médiathèque (une salle), ainsi que l’ensemble des équipements sportifs de la Base de Plein Air (terrains de tennis, de foot, de basket,...etc.).

La mise en place de créneaux de 45 minutes d’APS pour chaque enfant aurait impliqué le **recrutement de 14 animateurs** ! Chose qui paraît inconcevable à organiser en milieu rural ! De ce fait, proposer les activités à raison d’1h30 par enfant, un jour sur deux, permet de réduire les besoins humains à 6 ou 7 animateurs par jour. Outre le problème du recrutement des animateurs, c’est également **la question de la formation** de ces derniers qui est en jeu ! Il reste plus facile de prévoir

un plan de formation pour 7 animateurs (principalement issus du Foyer Rural et donc déjà diplômés) que pour 14 !

Il serait également préjudiciable de **se priver du principal atout du village : la Base de Plein Air**. En lien avec la logique territoriale, il apparaît nécessaire d'intégrer cette association à l'organisation de ces activités périscolaires.

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) se dérouleront **de 15h à 15h30**. Les cycles d'APC se dérouleront sur les mêmes périodes que ceux des thématiques des activités périscolaires, soit 5 semaines.

- **Mode d'inscription aux activités proposées** : pour les activités gratuites de 15h à 16h30, les inscriptions s'effectueront à l'année. En ce qui concerne les activités de 16h30 à 18h30, les inscriptions se feront par cycle entre chaque période de vacances (6 à 7 semaines). Ces activités seront payantes. Les tarifs sont établis en fonction du quotient familial, à savoir :

Tranche A QF - 500	Tranche B QF 500 à 800	Tranche C QF 801 à 1200	Tranche D QF + 1200
1,5 €*	1,75 €*	2 €*	2,25 €*

*Une participation supplémentaire pourra être demandée aux familles en fonction de l'activité : apprentissage de la natation, musique,...etc.

A noter qu'actuellement, une garderie est organisée par le SIVOS. Le tarif est de 2 €. A compter de la rentrée prochaine, les activités de 15h à 18h30 seront déclarées par le Foyer Rural de Pont d'Ouille en Accueil Collectif de Mineurs périscolaire auprès des services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Calvados. Par contre, de 7h30 à 9h, une garderie sera maintenue par les employés du SIVOS.

- **Modalités d'information des familles** : Après validation par le conseil d'école du 13 juin prochain, des plaquettes d'informations, des fiches d'inscriptions et un règlement intérieur liés aux activités périscolaires seront distribués aux familles du 24 au 28 juin. Une réunion d'information à destination des familles sera également proposée le MARDI 2 JUILLET.
- **Activités périscolaires déjà existantes** : Aujourd'hui, aucune activité périscolaire n'est proposée. Des garderies sont organisées par le SIVOS de 7h30 à 9h et de 16h30 à 18h.

- **Activités extrascolaires déjà existantes** : Le Foyer Rural propose déjà un accueil de loisirs (4-11 ans) les mercredis et durant les vacances scolaires. Un accueil jeunes (11-14 ans) est organisé pour les jeunes âgés de 11 à 14 ans durant les vacances. Des ateliers hip-hop et des sorties les vendredis soirs sont également des activités proposées par le Foyer Rural. Les clubs de football, de tennis de table, de canoë-kayak et de tai-jitsu complètent la palette de loisirs à destination des jeunes sur le territoire.

- **Besoins répertoriés** :

Situé en milieu rural, le Foyer Rural de Pont d'Ouilly doit faciliter et sensibiliser les enfants et les jeunes à l'intérêt de leur cadre de vie. **Découvrir la richesse de notre territoire, de nos paysages et des associations** qui nous entourent quotidiennement ; **Favoriser des pratiques sportives, culturelles et artistiques**, etc., sont autant de missions que la section Animation Jeunes du Foyer Rural tente de remplir.

Organiser des loisirs pour tous et proposer une action éducative en complément de l'école sont des idées que l'association défend !

Pour cela, elle tente de développer **des lieux agréables pour l'enfant, des lieux de rencontre, de découverte, d'apports pédagogiques, d'échanges et de dialogues avec les enfants et les familles.**

Même si les locaux sont peu appropriés, il est important de faire passer de bons moments aux enfants pour leur permettre de vivre des situations différentes de celles passées à l'école ou en famille. **L'enfant doit aimer venir aux activités pour s'amuser, apprendre, rencontrer de nouvelles personnes.** Les activités périscolaires doivent également contribuer à la **socialisation des enfants.**

Le plaisir : S'efforcer de **maintenir le plaisir des enfants** comme constante quelle que soit l'activité menée. Le plaisir est exploité à des fins éducatives ; il est la condition pour que l'enfant s'épanouisse et se développe. Pour que l'enfant se fasse plaisir, il est primordial qu'il ait envie de pratiquer l'activité. L'équipe doit être à l'écoute des désirs des enfants, tout en proposant des nouveautés et en cherchant le positionnement juste pour qu'ils les apprécient. Il faut parfois aider l'enfant à trouver son plaisir, ne serait-ce que parce qu'il ne connaît pas l'activité.

Lieux de socialisation : Se donner les moyens de **comprendre et d'aider l'enfant dans toutes les phases de son apprentissage de la vie en collectivité.** Le rôle de l'équipe d'animateurs va être d'accompagner l'enfant dans cette conquête, en créant un cadre où il pourra petit à petit réussir à se débrouiller seul. Cette progression est lente : il ne s'agit pas de plonger l'enfant dans « le grand bain de l'autonomie », source d'insécurité tant physique qu'affective. Il convient de tout mettre en œuvre pour assurer sa sécurité affective. L'enfant va découvrir un monde inconnu pour lui : des activités

avec d'autres enfants (pas forcément les mêmes que dans sa classe !), de nouveaux adultes, de nouveaux lieux, de nouvelles règles de vie. Il est important qu'il puisse se créer des repères : dans le temps, dans l'espace, dans les relations interpersonnelles. **L'enfant a besoin de vivre dans un groupe restreint, où sa place est reconnue.**

Responsabilités : **Responsabiliser un enfant, c'est faire en sorte qu'il se sente concerné.** Si l'animateur prend tout en charge, l'enfant n'est plus concerné par le simple fait de gérer sa propre vie. En fonction de l'âge des enfants, l'animateur doit donner des responsabilités tout en aidant les enfants à les assumer réellement. Les responsabilités se situent à plusieurs niveaux : soi, les autres, le matériel, l'environnement, etc.

Le rythme de l'enfant : La chronobiologie nous a appris que chacun avait des rythmes de vie spécifiques : temps de sommeil, de repos, d'activités... Au maximum, **les contraintes de la collectivité ne doivent pas l'emporter sur le respect de ces rythmes.** C'est à l'organisateur de s'adapter à chaque enfant et non l'inverse. Les activités doivent être organisées de façon à répondre au besoin de sommeil ou de repos de chaque enfant. Ainsi, nous défendons l'idée que les enfants aient parfois la possibilité de ne rien faire...

L'enfant, acteur de ses loisirs : L'animateur a comme objectif d'aider les enfants à se construire une citoyenneté active. **L'apprentissage de la citoyenneté passe par « le faire ensemble », la possibilité de coopérer autour d'un projet où chacun peut trouver sa place.** Notre objectif n'est pas d'enfermer l'enfant dans un lieu, coupé de la vie, mais bien de lui permettre de prendre place dans son environnement, d'en devenir acteur.

L'enfant comme individu à part entière: Le travail de l'animateur est de promouvoir, au-delà du droit à la différence, **la tolérance, le partage, l'ouverture, ... la laïcité** permettant à chacun de vivre et de s'épanouir sans s'enfermer dans un particularisme qu'il soit culturel, social ou religieux.

Découverte et pratique des activités : Permettre aux enfants de **découvrir et de pratiquer des activités répondant à leurs besoins.** A l'opposé d'une conception occupationnelle ou de consommation, les activités sont mises en place afin de répondre au mieux aux besoins des enfants. L'activité est source d'enrichissement. Il ne s'agit pas d'occuper les enfants (ils savent très bien le faire sans les animateurs) mais de créer un cadre favorisant des échanges et des activités riches et variées.

La découverte de son corps et de ses possibilités motrices : courir, sauter, grimper, ramper,....

- **Atouts et leviers du territoire pour la mise en œuvre du PEDT :**

- **Le Foyer Rural** est un véritable atout pour le territoire. En 31 ans d'existence, il a prouvé sa capacité à s'adapter, à contribuer très largement à la dynamique du village. L'association a été à l'initiative d'une réelle réflexion en matière de loisirs éducatifs à destination des jeunes. Le personnel compétent et expérimenté de l'association est également un point fort important.
- **Les élus du SIVOS** jouent également un rôle primordial en accordant leur confiance au Foyer Rural pour la mise en place de ces activités. De même, l'effort financier réalisé en attribuant une subvention conséquente pour mener à bien ce projet est à saluer et nécessite une reconnaissance collective.

- **L'équipe enseignante** semble intéressée pour construire les bases d'un travail de concertation et d'équipe entre le corps enseignant et les animateurs du Foyer Rural. L'enjeu est de considérer la journée de l'enfant dans sa globalité.

- **Un territoire** qui détient un potentiel important d'activités : terrains de foot, de basket, de tennis, activités kayak, accrobranches, VTT, course d'orientation, tir à l'arc, randonnées pédestres,...

- **L'association des Parents d'Elèves**, section à part entière du Foyer Rural est également présente pour transmettre le point de vue des familles et pourra éventuellement contribuer à l'achat de matériels pédagogiques et/ou financer certaines activités.

- **Un tissu associatif local riche.** En effet, le Foyer Rural peut s'appuyer sur des partenaires locaux : jardin partagé, club de canoë-kayak, club de football, club de tai-jitsu... De manière plus structurelle, les actions proposées s'appuieront sur les activités de l'école de musique du Pays de Falaise et de la médiathèque intercommunale.

- **Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEDT :**
- **Le manque de locaux** est le gros point noir pour l'organisation de ces activités périscolaires. Même si la Communauté de Communes nous a accordé la mise à disposition de la médiathèque et de l'Office de Tourisme, il n'en demeure pas moins que la situation est précaire !!! Nous réfléchissons actuellement à la réhabilitation de l'ancien logement des enseignants en accueil de loisirs. Ce

bâtiment de 200 m2 permettrait d'accueillir les enfants dans l'enceinte de l'école. En parallèle, ce projet intégrerait la construction d'une salle multi-activités palliant à l'absence de salle de sports sur le territoire et répondant ainsi aux besoins de l'école et des accueils péri et extrascolaires.

Cela va certainement poser certains problèmes en ce qui concerne l'**agrément Protection Maternelle Infantile** (PMI). Aujourd'hui, l'agrément PMI dont dispose l'association est limité à 16 enfants de moins de 6 ans et non 110 enfants comme prévu lors des temps d'activités des mardis et vendredis !

❖ **Objectifs éducatifs du PEDT partagés par les partenaires :**

- Permettre aux enfants de **développer le droit à la culture, au savoir et à la connaissance** en leur permettant d'approfondir leurs perceptions de leur environnement afin de se l'approprier ;
- **Éveiller les esprits, former des individus libres, responsables et acteurs de leurs vies ;**
- **Grandir, s'émanciper...** ;
- Permettre à chacun de **vivre ensemble** ;
- Favoriser **la mixité sociale et sexuée** ;
- **S'ouvrir au-delà** de son territoire ;
- Développer l'accès à l'**autonomie** ;
- Développer ses **aptitudes, sa confiance en soi** ;
- Permettre une **socialisation** ;
- Faire naître des **vocations sportives ou culturelles** ;
- Faciliter l'**accès des loisirs pour tous**.

❖ **Articulation du PEDT avec les dispositifs existants :**

Les activités proposées sont intimement liées au Projet Educatif de la section Animation Jeunes du Foyer Rural.

La municipalité de Pont d'Ouilly est déjà engagée depuis 2011 dans un Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF du Calvados. Les activités périscolaires dépendent de la compétence du SIVOS de la Hère ; ainsi, un avenant à l'actuel CEJ sera signé à la rentrée prochaine entre la CAF et le SIVOS.

Le Foyer Rural devrait intégrer avant la fin de l'année 2013 le Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité (REAAP), coordonné par la CAF. Les différentes soirées débats qui sont déjà organisées à destination des familles sur des thèmes liés à l'éducation ou à la parentalité devraient intégrer ce réseau. Nous réfléchissons également à la mise en place d'activités communes aux enfants et aux parents sur les temps périscolaires de 16h30 à 18h30 pour la rentrée 2014.

En lien avec les demandes des familles, nous menons une réflexion sur une éventuelle mise en place d'un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) à compter de la rentrée 2014. Mais ces

projets soulèvent de nombreuses questions de la part des élus associatifs et des salariés qui souhaitent à la fois faciliter l'apprentissage d'une manière différente, tout en s'opposant à l'idée de faire de l'aide aux devoirs, sans prendre en compte la place des parents ? Quelle légitimité a-t-on à proposer ces actions ? Peut-on réussir à faire face aux exigences des parents ?,... En somme, cette nouvelle mission engendre de nombreuses interrogations de la part des élus et des salariés de l'association et exigera une réflexion plus poussée sur le travail de partenariat entre l'équipe enseignante et les animateurs du Foyer Rural. Plus globalement, à travers cette réforme, se pose la question de la continuité éducative.

❖ **Activités proposées dans le cadre du PEDT**

Les enfants seront répartis en **7 groupes d'activités**. L'année scolaire sera divisée en **7 périodes** (de 5 à 6 semaines) ; ainsi 7 thématiques seront proposées aux enfants, comme l'éveil musical, la sensibilisation à l'environnement, l'approche culturelle (médiathèque) ou bien encore la découverte d'activités sportives.

A l'exception des enfants qui participeront aux Activités Pédagogiques Complémentaires, proposées par les enseignants de 15h à 15h30, **TOUS les enfants auront la possibilité de participer à chacun des thèmes !** A la fin du cycle (de 5 à 7 semaines), les enfants changeront de thèmes et donc également d'animateurs. Tous les thèmes proposés de 15h à 16h30 auront pour objectif **d'initier les enfants** à certaines activités.

De 16h30 à 18h30, ce créneau s'organisera autour de 3 formules :

- ➔ « **Accueil libre** » : de 17h à 18h, les parents auront la possibilité d'inscrire leurs enfants sur ce créneau où l'animateur prendra en charge les enfants autour d'une **activité adaptée**. Les parents pourront venir chercher leurs enfants quand ils le souhaitent : 17h, 17h15 ou 17h25... C'est la formule la plus souple mais qui semble convenir aux parents qui ont des besoins de garde moins importants.

- ➔ « **Temps calme** » : de 17h à 18h, un petit groupe d'enfants (8) aura la possibilité de rester au calme, dans un lieu propice à la lecture, à l'écriture ou au repos. Un travail en partenariat avec la médiathèque est prévu afin de proposer un « coin lecture ».

- ➔ « **Activités** » : de 17h à 18h, les enfants auront la possibilité de s'inscrire sur des cycles d'activités proposés par un animateur. Certaines activités seront pensées dans une **logique**

de découverte (apprentissage de la natation) alors que d'autres s'inscriront dans une démarche de **perfectionnement** (1ère et 2^{ème} année de solfège).

Dans tous les cas de figure, un retour à un temps calme est prévu de 18h à 18h30.

- **Articulation des activités avec le projet d'école ou le projet d'établissement** : même si le prochain projet d'école est en réflexion, les activités proposées devront être inspirées de celui-ci. Il semble que les dimensions culturelles et sportives soient les points communs du projet d'école et du projet éducatif du Foyer Rural. L'année scolaire 2013/2014 offrira l'opportunité pour les enseignants comme pour les animateurs de poser les fondations d'un futur travail partenarial.
- **Articulation éventuelle avec les activités extrascolaires** : La composition de l'équipe d'animateurs des activités extrascolaires des mercredis étant très proche de celle de l'accueil périscolaire, le lien avec les familles et les enfants devrait se faire naturellement. Le projet éducatif du Foyer Rural étant très largement la source d'inspiration de la mise en place des activités périscolaires, l'organisation globale du temps de l'enfant est ainsi un élément de réflexion essentiel pour l'année à venir.

❖ **Ressources mobilisées :**

Après 4 mois de concertation, les enseignants, les élus du SIVOS, les parents d'élèves et les élus et salariés du Foyer Rural ont réussi à mobiliser les ressources suivantes :

- **Locaux** : La Communauté de Communes du Pays de Falaise vient d'accorder la mise à disposition de la médiathèque et de l'Office de Tourisme. Une convention sera signée dans les prochains jours. Les trois pièces de la salle culturelle seront également mises à disposition par la municipalité de Pont d'OUILLY. Au sein de l'école, la cantine, la salle de motricité et certaines salles de classe pourront être utilisées. Une demande d'agrément Protection Maternelle Infantile a été envoyée aux services du Conseil Général et de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale pour permettre l'accueil des enfants de moins de 6 ans. Aujourd'hui, l'association dispose d'un agrément 16 places.
- **Personnel** : L'animation de ces temps d'activités périscolaires sera assurée par une équipe de 8 animateurs. Les enfants seront répartis en 6 à 7 groupes. Ces groupes ne seront pas automatiquement constitués d'enfants de la même classe (niveau supérieur et/ou inférieur). 5 à 6 animateurs seront présents tous les jours de 15h à 16h30. De 16h30 à 18h30, 3 animateurs seront également mobilisés. Un intervenant sera systématiquement prévu.

- **La formation des animateurs** étant primordiale, un plan de formation échelonné sur 3 ans sera proposé. Les 8 animateurs qui interviendront ont pour qualifications : 2 BPJEPS Loisirs Tous Publics, 1 BAFD/BAPAAT, 2 BAFA, 2 non-qualifiés et 1 BAPAAT (en cours) Activités de Pleine Nature. Tous les animateurs seront formés à la formation aux premiers secours au cours de l'année 2013/2014. La coordination des Activités Péri-scolaires sera assurée par un salarié du Foyer Rural, diplômé d'un Diplôme d'Etat animation socioculturelle.

❖ **Partenaires du projet :**

- **Partenaires institutionnels :**

- SIVOS de la Hère : financement ;
- Municipalité de Pont d'Ouille : mise à disposition des locaux de la salle culturelle ;
- Communauté de Communes du Pays de Falaise : mise à disposition des locaux de la médiathèque et de l'Office de Tourisme du Pays de Falaise.

- **Partenaires associatifs :**

- Foyer Rural de Pont d'Ouille et ses sections ;
- Club de football ;
- Jardin partagé « Capucine et Potiron » ;
- Club de tai-jitsu.

- **Autres partenaires :**

- Médiathèque du Pays de Falaise ;
- Ecole de musique intercommunale.

❖ **Structure de pilotage :**

- **Composition de la structure de pilotage :** Valérie GASNIER (Directrice de l'école), Maryvonne GUIBOUT (présidente du SIVOS), Marie Christine DOLBECQ (présidente section Animation Jeunes du Foyer Rural), Sandrine LEPEINTEUR (présidente de la section Animation et Aides aux Ecoles du Foyer Rural), Stéphanie BENOIST (trésorière de la section Animation et Aides aux Ecoles du Foyer Rural) Edwige RIVIERE (élue SIVOS), Christine CHAUFFRAY (parent), Bérénice LEBLOND (parent), Mickaël LECOMTE (parent), Benoit GUIBOUT (parent), Ludovic LECERF (salarié du Foyer Rural).

- **Coordination du projet** assurée par LUDOVIC LECERF
- **Nom et prénom du responsable pédagogique** : LUDOVIC LECERF
- **Fonction** : Coordinateur du secteur Animation Enfance Jeunesse du Foyer Rural de Pont d'Ouilly.
- **Adresse** : Foyer Rural, rue du stade René Vallée, 14690, Pont d'Ouilly.
- **Téléphone** : 02.31.09.22.33 ou 06.11.62.82.99
- **Adresse électronique** : animationjeunespdo@gmail.com

- **Modalités de pilotage** : deux réunions de bilan par an seront prévues avec le comité de pilotage. Marie Christine DOLBECQ, Présidente de la section Animation Jeunes et Ludovic LECERF, salarié du Foyer Rural seront invités le conseil d'école.

❖ **Eléments prévus dans le bilan/évaluation du projet :**

● **Périodicité :**

- Avec l'équipe d'animateurs : par cycle de 5 à 6 semaines.
- Avec le comité de pilotage : 2 fois par an.
- Avec l'ensemble des membres du conseil d'école : une fois par an.

● **Indicateurs quantitatifs :**

- Combien d'enfants participent aux activités de 15h à 16h30 ?
- Combien d'enfants participent aux activités de 16h30 à 18h30 ?
- Combien d'enfants participent respectivement aux 3 formules proposées sur le créneau 16h30-18h30 ? Accueil libre ? Temps calme ? ou Activités ?
- Est-ce que la fréquentation des activités de 15h à 16h30 est la même en fonction des groupes (les petits, les mardis et vendredis et les grands, les lundis et jeudis) ?
- Est-ce que les enfants participent d'une manière assidue ?

● **Indicateurs qualitatifs :**

- Le niveau de qualifications et de compétences des salariés est-il adapté ?
- Un plan de formation est-il programmé ?
- L'équipe d'animation a-t-elle des compétences variées et suffisantes ?
- Le projet est-il partagé avec l'ensemble de l'équipe, de la conception à l'évaluation ?
- Le projet est-il partagé avec les enfants et les familles ?

- L'enfant est-il pris en compte dans sa singularité dans un cadre collectif ?
- Les conditions d'accueil (espaces intérieurs et extérieurs, aménagement des locaux,...) sont-elles adaptées aux enfants et aux familles ?
- Les temps d'ouverture et les tarifs appliqués sont-ils adaptés aux besoins des publics ?
- Les enfants sont-ils impliqués progressivement dans le choix ou la mise en œuvre des activités et dans la vie collective ?
- Les diversités sociales, culturelle, handicap, sexuée) sont-elles prises en compte ?
- Les moyens humains et matériels sont-ils en cohérence avec le projet ?
- Les activités sont-elles adaptées aux besoins et aux rythmes des enfants ?
- Est-ce que le projet favorise l'apprentissage des élèves ?

Le présent projet est conclu pour une durée une durée de 3 ans.

A Pont d'Ouilly, le 18 juin 2013.

Maryvonne GUIBOUT,
Présidente du SIVOS de la Hère

Valérie GASNIER,
Directrice de l'école de Pont d'Ouilly

Marie Christine DOLBECQ,
Présidente de la section Animation Jeunes du Foyer Rural

Ludovic LECERF,
Salarié du Foyer Rural